



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
12 juin 2025  
Français  
Original : anglais

## Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

#### Additif

### Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

#### Programme 28 Sûreté et sécurité

1. À sa 16<sup>e</sup> séance, le 21 mai 2025, le Comité a examiné le programme 28 (Sûreté et sécurité) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [A/80/6 (Sect. 34)].

#### Débat

2. Les délégations ont remercié le Département de la sûreté et de la sécurité d'avoir présenté le projet de plan-programme pour 2026. Elles ont exprimé leur satisfaction concernant tout le travail que le Département accomplissait et l'ont assuré de leur soutien pour le rôle qu'il jouait en permettant aux entités du système des Nations Unies de mener, au Siège comme sur le terrain, les activités relatives à leurs programmes et en assurant la sécurité du personnel des Nations Unies.

3. On a aussi rendu hommage au personnel du Département qui travaillait dans des environnements opérationnels complexes et éprouvants et, à cet égard, on a salué le fait que le Département mette l'accent sur la résilience et s'emploie à faire appel à des ressources rapidement déployables afin de répondre à des crises soudaines ou de grande ampleur.

4. Une délégation a salué le rôle moteur joué par le Département dans le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et l'action qu'il menait pour que les recommandations issues de l'examen approfondi du système de gestion de la sécurité des Nations Unies soient appliquées. Au sujet de la participation à ce système,



une autre délégation a cherché à savoir pourquoi certaines entités des Nations Unies, telles que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), étaient exclues. Des éclaircissements ont été demandés sur les conséquences opérationnelles qu'entraînerait le fait que des entités opèrent en dehors de la structure de sécurité uniformisée, en particulier dans des environnements à haut risque.

5. Le Département a également été félicité pour les efforts de modernisation qu'il avait entrepris en vue d'adopter une approche fondée sur la gestion des risques de sécurité, compte tenu du fait que, dans les opérations humanitaires, les questions de programmation et de sûreté et de sécurité étaient inextricablement liées. Une question a été posée concernant les critères sur lesquels se fondait le Département pour donner la priorité à la fourniture de services de sécurité sur le terrain afin de permettre qu'une aide humanitaire vitale continue d'être acheminée là où on en avait le plus besoin.

6. Une délégation a souligné que la présence dans sa région de personnel des Nations Unies et le bon déroulement des activités dépendaient de la confiance mutuelle, du professionnalisme et de la responsabilité partagée en matière de sécurité et de responsabilité. À cet égard, elle a dit qu'il importait au plus haut point de protéger la réputation des entités des Nations Unies et de préserver leur intégrité. Elle a fait part de ses préoccupations concernant les allégations relatives à l'utilisation impropre ou abusive d'installations de l'UNRWA et posé des questions sur les mesures prises pour remédier à la situation et sur la manière dont le Département traitait les risques qui pesaient sur l'intégrité et la sécurité de l'Organisation.

7. Au sujet de l'application du principe de responsabilité et du signalement en contexte des atteintes à la sécurité, on a demandé si le Département disposait d'un mécanisme permettant de recouper ou de vérifier les informations disponibles concernant l'éventuelle participation de membres du personnel à des activités illégales ou non neutres, en particulier lorsque cette participation pouvait avoir contribué à telle ou telle atteinte à la sécurité.

8. Une délégation a salué les efforts faits par le Département pour améliorer ses systèmes de gestion de l'information et des connaissances et encouragé l'utilisation de systèmes publics et transparents de gestion des risques associés aux atteintes à la sécurité, en coopération avec des organisations régionales et non gouvernementales partenaires. Elle s'est dite favorable à l'utilisation de tous les outils disponibles pour faire répondre de leurs actes, dans le respect du droit international, les auteurs d'attaques contre du personnel médical et du personnel humanitaire.

9. On a demandé comment le Département et l'Organisation pourrait améliorer les programmes de cybersécurité, quels étaient les paramètres de gestion que les États Membres devraient prendre en compte quand ils cherchaient à améliorer l'efficacité de la sûreté et de sécurité, et si la mesure du succès était l'absence d'atteinte à la sécurité.

10. En ce qui concernait le racisme, une délégation a demandé des informations sur ce qui était fait, notamment sur les mesures concrètes prises pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, et sur les résultats obtenus.

11. Le projet de transformation numérique du Département, mentionné au paragraphe 34.5, a été accueilli avec intérêt et l'on espérait qu'il contribuerait à améliorer l'analyse et la communication des informations.

12. Au sujet du paragraphe 34.7, dans lequel le Département expliquait qu'il continuerait d'œuvrer en faveur de la parité des genres, une délégation a dit espérer que, ce faisant, il serait tenu compte des conditions qui régnaient effectivement sur le terrain, en particulier dans les zones à haut risque.

13. Partageant les préoccupations du Département concernant les risques élevés qui pesaient actuellement sur la sécurité, en particulier lors du retrait des effectifs et des moyens des opérations de maintien de la paix, une délégation a dit qu'elle était d'accord avec l'hypothèse énoncée au paragraphe 34.10 concernant la nécessité d'entretenir une collaboration active avec les États Membres pendant ces transitions. À cet égard, elle s'est félicitée que le Département cherche à obtenir des ressources extrabudgétaires en quantité suffisante pour intervenir rapidement dans les situations de crise.

14. Au sujet du sous-programme 1 (Services de sûreté et de sécurité), des délégations se sont dites favorables au système de cartes d'accès numériques, une solution moderne et pratique qui avait déjà fait ses preuves à l'Office des Nations Unies à Genève, comme indiqué au paragraphe 34.19. Une délégation a demandé que le système soit mis en service à New York, à condition que cela n'entraîne pas de dépenses supplémentaires. Reconnaisant que les cartes d'accès numériques présentaient des avantages, une délégation a toutefois souligné les risques que celles-ci faisaient courir, à savoir que des faux ou des documents qui n'auraient pas été agréés soient utilisés pour obtenir une carte d'accès et, à cet égard, elle a demandé des précisions sur les mesures prises par le Secrétariat pour se prémunir contre de tels risques.

15. Au sujet du paragraphe 34.25, des délégations ont remercié le Département de ce qu'il faisait pour garantir que les personnes handicapées puissent accéder aux locaux en toute sécurité.

16. En ce qui concernait le paragraphe 34.39, une délégation s'est dite satisfaite que le Département ait recours à des approches fondées sur les données et l'a félicité d'avoir su mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience.

17. Enfin, au sujet du sous-programme 3 (Partenariats et appui spécialisé), on a félicité le Département de donner la priorité à l'organisation de programmes de formation spécialisée, à l'amélioration de la planification opérationnelle et à l'alignement des services de protection des Nations Unies sur les meilleures pratiques mondiales. Des informations supplémentaires ont été demandées sur les calendriers ou les objectifs relatifs aux programmes de formation mentionnés au paragraphe 34.52.

### **Conclusions et recommandations**

18. **Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 79/247, le plan-programme du programme 28 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».**